PREFECTURE
Acte exécutoire au 10 août 2020
006-210600888-20200731-23689_1-DE

VILLE DE NICE
www.nice.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 JUILLET 2020

PRESIDENCE : Monsieur Christian ESTROSI Maire

N° 1.3

OBJET : Création du Médiateur de la ville de Nice.

PRESENTS : Madame Magali ALTOUNIAN, Madame Christiane AMIEL-DINGES, Madame Aurore ASSO, Madame Monique BAILET, Monsieur Pierre BARONE, Monsieur Gérard BAUDOUX, Monsieur Karim BEN AHMED, Madame Sylvie BONALDI, Monsieur Anthony BORRÉ, Madame Marine BRENIER-OHANESSIAN, Monsieur Hervé CAËL, Monsieur Bernard CHAIX, Monsieur Richard CHEMLA, Madame Juliette CHESNEL-LE ROUX, Monsieur Marc CONCAS, Monsieur Pascal CONDOMITTI, Madame Auréa COPHIGNON, Monsieur François DAURE, Madame Valérie DELPECH, Madame Maty DIOUF, Madame Amélie DOGLIANI, Monsieur Christian ESTROSI, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Madame Pascale FERRALIS, Monsieur Pierre FIORI, Madame Marie-Christine FIX-VARNIER, Madame Gaëlle FRONTONI, Monsieur Jean-Luc GAGLIOLO, Monsieur Jean-Marc GIAUME, Monsieur Jean-Marc GOVERNATORI, Madame Hélène GRANOUILLAC, Madame Imen JAIDANE, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur Abdallah KHEMIS, Madame Marie-Pierre LAZARD, Madame Marie-Claire LELLOUCHE, Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Madame Nadia LEVI, Monsieur Franck MARTIN, Madame Françoise MONIER, Madame Catherine MOREAU, Monsieur Patrick MOTTARD, Monsieur Jean MOUCHEBOEUF, Madame Laurence NAVALESI, Monsieur Gaël NOFRI, Madame Martine OUAKNINE, Monsieur Jean-Christophe PICARD, Madame Geneviève POZZO DI BORGO, Monsieur Philippe PRADAL, Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, Monsieur Jacques RICHIER, Monsieur Robert RIPOLL, Monsieur Robert ROUX, Madame Anne-Laure RUBI, Madame Jennifer SALLES-BARBOSA, Monsieur Philippe SCEMAMA, Monsieur Henry-Jean SERVAT, Monsieur Philippe SOUSSI, Madame Odile TIXIER DE GUBERNATIS, Monsieur Philippe VARDON, Madame Isabelle VISENTIN.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S) : , Monsieur José COBOS, Monsieur Fabrice DECOUPIGNY, Monsieur Jacques DEJEANDILE, Monsieur Xavier LATOUR, Madame Martine MARTINON, Monsieur Graig MONETTI, Madame Barbara PROT, Madame Agnès RAMPAL.

POUVOIR(S) : Monsieur José COBOS a donné pouvoir à Madame Maty DIOUF, Monsieur Fabrice DECOUPIGNY a donné pouvoir à Madame Juliette CHESNEL-LE ROUX, Monsieur Jacques DEJEANDILE a donné pouvoir à Madame Françoise MONIER, Monsieur Xavier LATOUR a donné pouvoir à Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Madame Martine MARTINON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc GIAUME, Monsieur Graig MONETTI a donné pouvoir à Monsieur Pierre BARONE, Madame Barbara PROT a donné pouvoir à Monsieur Richard CHEMLA, Madame Agnès RAMPAL a donné pouvoir à Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO.

SECRETAIRE(S) : Monsieur Philippe SCEMAMA.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 10 août 2020
006-210600888-20200731-23689_1-DE

1.3

Séance du 31 juillet 2020

Rapporteur ***: Monsieur Anthony BORRÉ***

Service ***: DGA Assemblées***

Objet ***:*** **Création du Médiateur de la ville de Nice.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment son article 81,

Considérant la volonté de créer une autorité indépendante, dénommée Médiateur municipal, chargée de régler à l'amiable des litiges, dans le respect du principe de légalité, en faisant prévaloir l'équité afin de contribuer à la tranquillité publique et au renforcement du lien social,

Considérant que le Médiateur municipal est compétent pour connaître des litiges entre administrés de la commune (personne physique ou morale), d'une part et entre les usagers et les services de la commune d'autre part,

Considérant qu'il est également compétent à l'égard des organismes agissant pour le compte de la commune, notamment dans le cadre de l'exécution d'une mission de service public ou d'intérêt général, ainsi qu'à l'égard des associations qui ont leur siège dans la commune ou qui bénéficient d'une aide de la commune,

Considérant que le Médiateur municipal dispose d'un pouvoir d'investigation, de recommandation et sera force de propositions afin de remédier aux carences constatées ou aux situations inéquitables qui seraient susceptible de naître par l'application d'une réglementation municipale,

Considérant qu'il est proposé que le Médiateur municipal soit assisté dans ses missions par des délégués et notamment un délégué dédié aux problématiques des personnes en situation de handicap,

Considérant que le Médiateur municipal est désigné par le conseil municipal pour une durée de six années,

Considérant que ne peut être nommée Médiateur par une commune :

- une personne qui exerce une fonction publique élective ou est agent de cette commune,

- une personne qui exerce une fonction publique élective ou est agent au sein de l'un des groupements dont cette commune est membre,

Considérant à la fois la gratuité de la saisine du Médiateur et l'indépendance de cette institution,

PREFECTURE
Acte exécutoire au 10 août 2020
006-210600888-20200731-23689_1-DE

1.3

Séance du 31 juillet 2020

Rapporteur ***: Monsieur Anthony BORRÉ***

Service ***: DGA Assemblées***

Objet ***:*** **Création du Médiateur de la ville de Nice.**

Considérant que la ville de Nice met à la disposition du médiateur les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions,

Considérant que chaque année, le médiateur de la ville de Nice rendra compte à l'organe délibérant de son action en lui présentant son rapport d'activité,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

1. **autoriser la création d'un poste de médiateur municipal à la ville de Nice,**

2. **désigner madame Sophie HENRY pour conduire cette fonction.**

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Christian ESTROSI